

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 décembre 2015**  
~~~~~

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CŒUR D'HÉRAULT  
REQUALIFICATION MODERNISATION EXTENSION  
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 décembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Alexis PESCHER, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Madame Anne ROUQUETTE suppléant de M. Georges PIERRUGUES, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN

Procurations :

M. Michel SAINTPIERRE à M. Claude CARCELLER, M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice NEGRIER, M. Jean-Pierre BERTOLINI à Madame Evelyne GELLY, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON à Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Bernard SALLES à M. René GOMEZ

Excusés :

Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILLOING

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Daniel REQUIRAND, M. David CABLAT, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 25 juin 2012 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le plan de financement relatif à la requalification, à la modernisation et à l'extension de la Maison des Entreprises ;

Vu que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault porte une agence de développement économique, avec notamment la reprise d'actions de la Maison des Entreprises,

Vu que dans le même temps, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est devenue propriétaire du bâtiment de la Maison des Entreprises (700 m<sup>2</sup>), qu'elle loue au SYDEL,

Considérant que le bâtiment présente à l'heure actuelle des défauts en termes de fonctionnalité et d'accessibilité du public, d'isolation et d'étanchéité tant au niveau des menuiseries que des toitures, de chauffage et de climatisation ainsi que de réseaux électriques et informatiques,

Considérant que la communauté de communes a entrepris une mise à niveau de cet outil par la réhabilitation et l'extension du bâtiment devant permettre l'obtention d'une surface d'environ 815 m<sup>2</sup> et l'accueil de divers espaces :

- Un espace mutualisé utilisé par les structures présentes ou extérieures d'environ 315 m<sup>2</sup> composé d'un espace accueil-sécrétariat, d'une salle informatique, de salles de réunions, d'un espace de vie et d'un espace technique
- Un espace ante création d'environ 26 m<sup>2</sup> composé de deux bureaux
- Un espace jeunes entreprises d'environ 142 m<sup>2</sup> composé de trois bureaux et de deux bureaux box
- Un espace partenaires d'environ 55 m<sup>2</sup> composé de quatre bureaux
- Un espace télétravail d'environ 12 m<sup>2</sup> composé de deux bureaux et d'une salle de visioconférence (dans la salle de réunion)
- Un espace agence économique d'environ 142 m<sup>2</sup> composé d'un espace archive, huit bureaux, un espace reprographie et d'un espace de vie.

Supprimer les éléments structurels du bâtiment qui ne sont pas fonctionnels afin d'optimiser les surfaces utiles à savoir suppression des mezzanines, suppression de certains escaliers, etc.

- Optimiser le bâtiment en créant une extension à l'étage entre les deux bâtiments cubiques existants,
- Mettre en conformité le bâtiment au niveau de l'accessibilité, de la réglementation incendie (issues de secours, alarmes)
- Mettre en conformité le bâtiment au niveau des réseaux électriques et informatiques,
- Apporter un confort thermique en renforçant l'isolation, en remplaçant les menuiseries perméables et en mettant en œuvre un chauffage et une climatisation efficace et économe.

Considérant que ces travaux d'extension permettraient ainsi de développer la capacité d'accueil des entreprises suivies en pépinière (cahier des charges SYNERSUD) et des partenaires socio-économiques accompagnant les entreprises du Cœur d'Hérault,

Considérant que les crédits européens sur la programmation précédente 2007-2013 n'avaient pu être obtenus (mesure FEDER intégralement consommée), et la communauté de communes n'a pas pu démarrer l'opération,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de relancer les différents financeurs, notamment l'Union européenne, l'Etat, le Département de l'Hérault en vue de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération dont le montant est estimé à 931 000 € HT,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le lancement de cette opération,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant :

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
<b>Prestations intellectuelles annexes</b> <i>(maîtrise d'œuvre, diagnostic, relevés topo, étude géotechnique, coordination sécurité, contrôle technique)</i>	<b>88 500 €</b>	<b>10%</b>	Union européenne - FEDER	<b>350 000 €</b>	<b>38%</b>
<b>Travaux</b>	<b>842 500 €</b>	<b>90%</b>	Conseil départemental de l'Hérault	<b>318 000 €</b>	<b>34%</b>
			Etat - DETR 2015	<b>75 000 €</b>	<b>8%</b>
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>743 000 €</b>	<b>80%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>188 000 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>931 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>931 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 117 200 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 117 200 €</b>	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Europe, l'Etat, le Conseil départemental de l'Hérault, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1237 le 15/12/15  
Publication le 15/12/2015  
Notification le  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Gignac, le 15/12/2015  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20151214-lmc175047-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

